

Direction générale des ressources
humaines Sous-direction de l'attractivité
des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),
- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés (CAER-CAPES),
- Vu l'arrêté du 20 novembre 2025 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPES et des CAER-CAPES ouverts au titre de la session 2026,
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne du CAPES et du CAER-CAPES, section éducation musicale et chant choral, est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme Alexandra DEGRAEVE
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de CRETEIL

Vice-Président

M. Daniel CHEVALLEY
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de STRASBOURG

Membres du jury

Mme Emmanuelle BOURRIQUET
Professeure agrégée

Académie de STRASBOURG

M. Jean-Sébastien CAMBON
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de TOULOUSE

M. Franck CHASSIER
Professeur certifié

Académie de VERSAILLES

Mme Séverine COURAU
EC. R Professeure certifiée

Académie de BORDEAUX

M. Christophe DURAND
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de RENNES

M. Nicolas ESNAULT
Professeur certifié

Académie de NORMANDIE

Mme Marie GANDIN
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de LILLE

Mme Claire LACROIX
Professeure certifiée

Académie de CRETEIL

M. Romain LAPEYRE
Professeur agrégé

Académie de TOULOUSE

M. Cédric LEMIRE
Professeur certifié

Académie de NORMANDIE

Mme Amélie MORIN
EC. R Professeure certifiée

Académie de RENNES

M. Dominique MURAT
Professeur agrégé

Mme Anais PROST
Professeure certifiée

Académie de POITIERS

Académie de BESANCON

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 10 décembre 2025

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Nadine COLLINEAU

